

REUNION DU 27 MAI 2008

L'An Deux Mille Huit, le vingt neuf avril,

Sur convocation du 21 avril 2008, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le 29 avril 2008 à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

L'An Deux Mille Huit, le vingt sept mai,

Sur convocation du 19 mai 2008, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le 27 Mai 2008 à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

ETAIENT PRESENTS :MMES ET MM EYRAUD, SORLUT (arrivé à 18 h 35), MENADIER, ROUSSEAU, CHARLES, BERBUDEAU, BOUYER (arrivé à 18 h 35), CAZAJOUS, DUBOIS, FORRLER, GORET, GUEGAND, MEMBRUT, PARAGE, PEDELMAS, PETROWISTE, POITOU, ROUMEGOUS, ROUMILHAC.

ABSENTS REPRESENTES :

M SORLUT jusqu'à 18 h 35 (représenté par Mme EYRAUD)
M GALINET (représenté par Monsieur le Maire)
Mme GUEGAND (représentée par M ROUMILHAC)
Mme LANDE (représentée par M CHARLES)
M FORRLER (représenté par M MENADIER)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : M BERBUDEAU Jean-Marie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du 29 avril 2008.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose aux élus d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- 1 – Inscription en investissement de biens de faible valeur
- 2 – Avenant négatif sur le lot démolition de la salle des fêtes
- 3 – Avenant à la convention d'entretien de la voirie de la zone d'activité
- 4 – Location du local commercial de la gare du Chapus

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ces questions à l'ordre du jour.

1 MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE SÉMAPHORE

1 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis concernant le marché de réhabilitation de la salle des fêtes en espace culturel et de loisirs « le Sémaphore ».

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient, suite aux élections municipales, de désigner la commission d'appel d'offres concernant le marché de réhabilitation de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité la composition suivante pour la commission d'appel d'offres concernant le marché de réhabilitation de la salle des fêtes :

Membres titulaires	Membres suppléants
Mme EYRAUD	M GORET
M ROUSSEAU E	Mme CAZAJOUS
M DUBOIS	M ROUMILHAC

VOTE : Pour à l'unanimité

2 – DÉCISION MODIFICATIVE N°2 SUR LE BUDGET DU CAMPING

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les travaux réalisés au camping et concernant l'aménagement de 10 parcelles pour mobil-homes. La location annuelle de chaque parcelle s'élève à 1 500 €. Aussi, il serait opportun de financer cette installation par un prêt bancaire sur 2 années afin d'étaler le coût sur l'exercice 2008 et 2009.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE la décision modificative suivante :

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTE INVESTISSEMENT	
2135 Aménagement	16 000 €	1641 Emprunt	16 000 €

VOTE : Pour à l'unanimité

18 h 35 Arrivée de Messieurs SORLUT Daniel et BOUYER Patrice.

3 - VOTE DES SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite au dernier Conseil Municipal, il a rencontré le président du club de football. Aussi, il propose de voter ce soir l'attribution d'une subvention à l'étoile sportive. Par ailleurs, la commune subventionne chaque année le bibliobus, cette demande n'ayant pas été votée au dernier Conseil, Monsieur le Maire l'a inscrite à l'ordre du jour de ce soir.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

N°	65748 Subvention Fonction. Personnes de droits privé	Réalisés 2006	Réalisé 2007	VOTE du CM	
1	BIBLIOBUS	190,00 €	190,00 €	218,00 €	
2	Etoile sportive	4 300,00 €	4 400,00 €	4 500,00 €	
	TOTAUX	4 490,00 €	4 590,00 €	5 218,00 €	

VOTE : Pour à l'unanimité

4 – ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que le percepteur nous demande d'admettre en non valeur deux titres de recettes concernant la location d'emplacements à des camions magasins. Le

recouvrement de ces titres de recettes, d'une valeur de 225 €, est resté infructueux du fait de la liquidation judiciaire de la société concernée.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE l'admission en non valeur, sur le budget communal, des titres suivants :

EXERCICE – TITRE	REDEVABLE	MONTANT
2007 / 572-1	Mtre VILLA pour SA OUTIROR	110.00 €
2007 / 573-1	OUTIROR	115.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité

5 – INSCRIPTION EN INVESTISSEMENT DE BIENS DE FAIBLE VALEUR

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré ;

APPROUVE l'inscription en investissement des biens de faible valeur suivants :

BERTON SA	PERCEUSE VISSEUSE GSR 14.4VE2	254.08 € HT
BERTON SA	MEULEUSE DE FINITION SS BATT DC 410N	136.59 € HT
JPG	ARMOIRE CLASSTOUT BATTANTE	129.00 € HT
JPG	DESTRUCTEUR SB80	279.00 € HT
JPG	ONDULEUR BELKIN SUPERIOR 350 VA USB	79.00 € HT

VOTE : Pour à l'unanimité

6 – AVENANT NEGATIF SUR LE LOT DEMOLITION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire indique que le lot 1, du chantier de réhabilitation de la salle des fêtes concernant la démolition a donné lieu à une alternative technique en cours de chantier. La modification de l'intervention se traduit par une réduction du coût des travaux. Aussi, il convient de passer un avenant négatif sur ce lot démolition afin d'ajuster le montant du marché aux travaux réellement réalisés.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

ACCEPTE un avenant d'un montant de - 4 350 € HT sur le lot 1, démolition de la salle des fêtes, marché attribué à la société SCTP (Société Chauraisienne de Travaux Publics). Le montant total du lot 1 s'élève après avenant à 68 512 € HT.

VOTE : Pour à l'unanimité

7 – AVENANT A LA CONVENTION D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE DE LA ZONE DU RIVEAU

Suite à la convention signée avec la communauté de communes pour l'entretien de la voirie de la zone du Riveau, il est proposé au Conseil Municipal de signer un avenant de révision de prix.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

APPROUVE les modalités de l'avenant à la convention passée avec la communauté de communes pour l'entretien de la voirie du Riveau, pour un montant de 2 180 euros au titre de l'année 2008.

AUTORISE Madame EYRAUD Monique, Première adjointe, à signer l'avenant à la convention au nom de la commune.

VOTE : Pour à l'unanimité

8 – LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL DE LA GARE DU Chapus

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que des artisans locaux ont demandé à louer à compter de mi-juin le local commercial situé à côté de l'inspection du Chapus. Il convient d'arrêter le montant du loyer pour la période allant du 15 juin au 31 août 2008.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

FIXE le montant mensuel du loyer à 300 €.

DIT qu'il ne sera pas demandé au locataire de caution.

VOTE : Pour à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES.

Madame EYRAUD intervient sur l'organisation de la course de Jet-Ski. Les engins utilisés par les professionnels sont trop puissants pour passer dans le port du Chapus. En effet, ils ne peuvent respecter la vitesse de 5 nœuds imposée dans les zones portuaires. Les jets passeront donc à l'extérieur du port. De ce fait, le déplacement des chalands dans le port qui pose toujours des problèmes, sera inutile.

Monsieur SORLUT fait remarquer que cette année, l'organisation du parcours a été un peu laborieuse. En effet, le passage ou non dans le port a été remis en cause à plusieurs reprises.

Monsieur BERBUDEAU précise que les organisateurs étaient prêts à faire passer les « non professionnels » dans le port. Mais, aujourd'hui c'est nous qui leur demandons de ne plus passer dans le port du fait des délais trop courts pour faire déplacer les embarcations.

Monsieur le Maire se propose de répondre aux questions écrites de Madame CAZAJOUS :

1 - Ramassage des déchets verts : Monsieur le Maire indique que depuis 1996 la commune n'a plus la compétence déchets, celle-ci a été transférée à la communauté de communes. Aussi, une compétence communautaire ne peut en aucun cas être exercée par une commune. Aujourd'hui, Monsieur le sous-préfet commence à mettre la pression pour que chacun exerce les compétences qui lui sont propres et précise que la collecte des déchets quels qu'ils soient ne peut être réalisée par les communes. Monsieur le Maire donne à ce sujet lecture d'un courrier récent de Monsieur le sous-préfet.

Il convient donc que la communauté de communes étudie ce dossier. Pour mettre en place le ramassage des déchets verts au niveau intercommunal il convient d'acheter un camion benne et d'embaucher du personnel. Ces dépenses entraîneront automatiquement une augmentation de la redevance. Aujourd'hui les élus communautaires sont opposés à cette idée, car personne ne souhaite une augmentation de la redevance des ordures.

La communauté de communes va donc étudier la possibilité de mettre en place une opération de distribution de composteurs. Cependant cette opération n'est actuellement qu'à l'étude.

Madame CAZAJOUS dit comprendre la situation et propose à Monsieur le Maire de faire un autre article sur le sujet afin de bien expliquer la situation aux administrés.

Monsieur le Maire dit que l'on peut effectivement communiquer de nouveau. Il ajoute que le ramassage ponctuel de déchets verts chez les particuliers pourrait être l'occasion de créer un emploi de service à la personne dans le cadre d'une initiative privée.

Monsieur GORET s'étonne que l'on nous embête avec les déchets verts alors que les services de l'Etat laissent brûler des pneus à l'entrée du pont pendant plusieurs jours.

2 – Planning de la construction du Sémaphore

Monsieur le Maire rappelle les dates suivantes :

APPEL D'OFFRES DEMOLITON (LOT 1)

Publicité Sud ouest le 10 juillet 2007
 Le Moniteur le 20 juillet 2007

Commission d'appel d'offres (CAO) d'ouverture des plis réunie le 7 septembre 2007
CAO du choix des entreprises réunie le 18 septembre 2007
Travaux réalisés entre novembre décembre 2007

APPEL D'OFFRES N°1 POUR LA RECONSTRUCTION

Publicité Internet site « marchés-securises.com » le 12 octobre 2007
 BOAMP le 18 octobre 2007
 Le Moniteur le 19 octobre 2007
 Sud Ouest le 16 octobre 2007

CAO d'ouverture des plis réunie le 19 novembre 2007
CAO du choix des entreprises réunie le 4 décembre 2007

Lot 2 : Infructueux, Lot 3 : Retenu, Lot 4 : Retenu, Lot 5 : infructueux, Lot 6 : Infructueux, Lot 7 : Retenu, Lot 8 : Infructueux, Lot 9 : Infructueux, Lot 10 : Infructueux, Lot 11 : Infructueux, Lot 12 : Infructueux, Lot 13 : Infructueux, Lot 14 : Retenu, Lot 15 : Retenu, Lot 16 : Retenu, Lot 17 Retenu,

APPEL D'OFFRES N°2 POUR LA RECONSTRUCTION

Publicité : Internet site « marchés-securises.com » le 17 janvier 2008
 BOAMP le 18/01/2008
 MONITEUR le 25/01/2008
 SUD OUEST le 22/01/2008

CAO d'ouverture des plis réunie le 19 Février 2008
CAO du choix des entreprises réunie 26 février 2008

Lot 2 : Retenu, Lot 5 : Retenu, Lot 6 : Retenu, Lot 8 : Retenu, Lot 9 : Infructueux, Lot 10 : Infructueux, Lot 11 : Retenu, Lot 12 : Retenu, Lot 13 : Retenu

CONSULTATION EN MARCHE NEGOCIE

Lot 9 et lot 10. CAO le mardi 3 juin 2008.

Monsieur le Maire indique que la société ALM ALAIN, retenue pour le lot 2 gros œuvre, a reçu la notification de son marché dans le courant du mois de mars après les délais légaux d'information des

entreprises non retenues. Les travaux de reconstruction sont planifiés pour démarrer début juin après le délai nécessaire à la mise au point des solutions techniques avec le bureau d'étude et la préparation du chantier.

En ce qui concerne le financement de l'opération, la commune a opté pour une ligne de trésorerie qui sera consolidée annuellement. Ainsi, la ligne de trésorerie sera débloquée au fur et à mesure des besoins et avant la fin de l'exercice un emprunt sera négocié auprès des partenaires habituels de la commune. Monsieur le Maire précise que la mairie travaille de façon privilégiée avec les banques présentes sur la commune telles que : le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne et le Crédit Maritime.

La fin des travaux est prévue pour le mois de mars 2009.

3 – Dépôts dans les bois de Nodes

Monsieur le Maire indique que lorsqu'il y a des tas de détritus dans les bois, il convient de prévenir les services de la police municipale. Les agents communaux ont pour consigne d'enlever tous les tas de détritus sauvages. Madame CAZAJOUS est donc invitée à informer les services de la mairie en précisant le lieu précis où se situent les déchets à ramasser, c'est le rôle des élus, précise Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'émission La Carte au Trésor qui a été tournée sur la commune, sera diffusée sur France3 le mercredi 2 juillet à 20 h 50.

Il précise par ailleurs que la charte des cabanes a été remise à l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

Le mardi 17 juin, les élus du Conseil Municipal qui le souhaitent sont invités à une balade en mer avec les croisières inter îles. Pour s'inscrire il convient de prendre contact avec l'office du tourisme de Bourcefranc – Le Chapus.

Monsieur MENADIER explique que l'office s'est associé avec les croisières inter îles pour mettre en place un éduc-tour commun. Aussi, c'est dans ce cadre que les élus peuvent bénéficier de ce tour du Fort Boyard.

Monsieur le Maire revient sur le sujet de la réhabilitation du Sémaphore. Il précise que contrairement à ce que certaines personnes mal informées ont pu dire, la commune n'a jamais eu de problème avec les établissements financiers. Bien au contraire, les banques ont plutôt tendance à rechercher à prêter de l'argent aux communes. Seules, les communes dont le budget est géré par le préfet ne peuvent emprunter.

Monsieur SORLUT remercie le Conseil pour la subvention allouée dans le cadre de la course de Joélette.

Monsieur GORET dit que la course s'est bien passée. L'équipe de Bourcefranc – Le Chapus a terminé 4^{ème}. L'expérience a été intéressante et la performance de notre équipe est à souligner notamment du fait que les coureurs avaient entre 35 et 61 ans. Pour information, les gagnants de l'épreuve ont été les sapeurs pompiers de Vannes.

Monsieur SORLUT espère que l'on puisse organiser l'épreuve l'année prochaine sur la commune de Bourcefranc – Le Chapus.

Monsieur DUBOIS informe le Conseil sur l'organisation de la soirée d'élection de la miss du centenaire.

Monsieur le Maire précise que le spectacle musical du samedi 24 mai était de nouveau d'une grande qualité. La salle comptait environ 80 spectateurs. Il souhaite par ailleurs, que les élus puissent mettre en place une programmation annuelle lorsque la salle du sémaphore sera disponible.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les allemands ont séjourné à Bourcefranc – Le Chapus entre le 21 et le 25 mai. Ils ont été reçus en mairie pour un verre de l'amitié.

En ce qui concerne la rencontre de football, ce sont les Bourcefrançais qui ont remporté le match 3 à 2.

Monsieur MENADIER dit que les allemands seront présents pour les festivités du centenaire et qu'ils viennent avec un char pour la cavalcade.

Monsieur SORLUT informe les membres présents que la girouette a été installée au port ainsi que des balises à l'entrée du chenal de Daire et de Mérignac.

Séance levée à : 20 h 05

Soumis à la lecture du Maire le : 05/06/2008

Soumis à la lecture du secrétaire de séance le : 06/06/2008

Affichage le 06/06/08